



EXTRAIT DE PÉTITION

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 225 pétitionnaires.

Désignation : Retraités et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

ATTENDU QUE le taux d'indexation de l'impôt et de l'aide sociale est de moins de 1% (0,097);

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation du Québec est de 2,1% au 1^{er} avril 2014;

ATTENDU QUE le taux d'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec depuis le dégel de 2004 est de 20,4%;

ATTENDU QUE le pouvoir d'achat des retraités et de tous les citoyens du Québec est diminué d'année en année;

ATTENDU QUE la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec à hausser ses tarifs de 4,3% depuis le 1^{er} avril 2014 et que le gouvernement a obligé la Régie, dans son décret, à respecter sa volonté sans effectuer son analyse habituelle, dépouillant ainsi la Régie de ses pouvoirs;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Conséquemment, nous, retraités et citoyens du Québec, demandons que la hausse des tarifs domestiques d'électricité d'Hydro-Québec ne dépasse jamais l'indice des prix à la consommation de l'année.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Pierre Michel Auger
Député de Champlain

18 septembre 2014

Date de signature de l'extrait